

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-3-11

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

#### **Service instructeur**

Service attractivité des territoires

#### **Service consulté**

### **ADIRA AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'ALSACE SUBVENTION 2021**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'accorder à l'ADIRA - Agence de développement de l'Alsace - une subvention de 2 215 868 € pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2021. Il est également demandé d'approuver la convention financière y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Attractivité économique et de la transition énergétique et écologique réunie le ...

#### **1. Eléments de contexte**

La Collectivité européenne d'Alsace porte l'ambition d'accompagner les territoires et les partenaires dans leurs projets de développement afin de poursuivre et d'amplifier une dynamique d'attractivité, de croissance, d'innovation et d'emploi, porteuse d'avenir pour l'Alsace et ses habitants. Cette dynamique répond aux enjeux de l'ensemble des territoires alsaciens.

Cette politique se traduit notamment par le soutien à l'ADIRA, Agence de Développement d'Alsace, issue de la fusion en 2016 de l'ADIRA 67 et du CAHR 68, et dont le rôle et la place centrale ont été confortés par les accords de Matignon du 29 octobre 2018, autour de cinq missions :

- le développement économique (55 % du budget), financé par la Région et les EPCI,
- l'attractivité et le marketing territorial (25 % du budget) financés par la CeA (90 %) et la Région (10 %). L'animation de la Marque Alsace, auparavant portée par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, est confiée à l'ADIRA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- l'insertion par l'activité (5 %), financée par la CeA,
- la solidarité territoriale (10 %), financée par la CeA (70 %) et les EPCI (30 %),

- l'accès aux services publics départementaux (accès routiers, signalétique, THD, etc.) (5 %), financé par la CeA.

A terme, la Région et la CeA financeront chacun 40 % du budget de l'ADIRA, et les EPCI 20 %. Cette projection du « budget cible » apparaît dans le budget prévisionnel de l'ADIRA joint en annexe au rapport.

Suite aux accords de Matignon, l'équipe de la Marque Alsace a rejoint l'ADIRA le 1<sup>er</sup> janvier 2020 après un transfert d'actifs depuis l'Agence d'Attractivité de l'Alsace. Cette dernière, dans son pôle prospection internationale, a fusionné avec l'agence Grand E-nov Est le 1<sup>er</sup> juillet 2020, afin de mettre en place un dispositif dédié aux investissements étrangers à l'échelle régionale.

## **2. Eléments de bilan et perspectives 2021**

En 2020, face à la crise sanitaire, l'ADIRA a accompagné les entreprises alsaciennes, en particulier les grands comptes, en :

- collectant et diffusant de l'information utile aux dirigeants d'entreprises et en gardant le contact avec ces derniers, pour les aider et les conseiller,
- accompagnant l'Etat et les collectivités territoriales (Région, les deux Départements alsaciens, Intercommunalités) dans leurs initiatives de réponse à la crise,
- contribuant aux collectes et productions locales d'équipements de première nécessité,
- apportant à travers la Marque Alsace de l'information positive sur la mobilisation des Alsaciens.

Dans le même temps, l'ADIRA a poursuivi ses missions habituelles en faveur du développement économique et territorial. Ces actions se sont traduites par un bilan remarquable en dépit de la crise sanitaire (gros investissements tels que Huawei à Brumath, Punch Powerglide à Strasbourg, des projets à Ensisheim et le Sud Alsace ; secteurs portés par la crise à l'instar de l'industrie pharmaceutique, du numérique, de l'industrie verte, etc.) :

- 477 projets réalisés ou sûrs,
- 1,38 MM € d'investissements,
- 3 000 emplois annoncés/créés ,
- 14 dossiers de restructuration accompagnés dont 12 menés à bien (1 000 emplois préservés).

L'ADIRA, aux côtés d'Alsace Destination Tourisme (ADT), s'est par ailleurs pleinement investie dans les plans de relance 2020. Tous les secteurs ont été accompagnés via la campagne « Mettez de l'alsacien sous le sapin » : industrie, commerce, agriculture, tourisme, grande distribution, presse régionale. Cette campagne de communication visait à promouvoir auprès des consommateurs les produits locaux.

En termes de perspectives, il est impératif d'enclencher le rebond en s'attachant dès maintenant à construire une stratégie marketing coordonnée entre les deux agences de développement alsaciennes, l'ADIRA et l'ADT. Ces convergences visent à amorcer une stratégie marketing et d'attractivité des territoires, des entreprises et des forces vives qui entreprennent et s'engagent pour faire rayonner l'Alsace, de nature à créer une image positive et valorisante de l'Alsace et à jeter les bases des futures stratégies de développement.

Par ailleurs, de nouveaux projets de statuts sont actuellement étudiés pour une validation courant 2021.

Afin de consolider le partenariat opérationnel et le pilotage de la structure, il est convenu de s'engager dans un processus de contrat d'objectifs et de moyens entre la collectivité alsacienne et son agence de développement, visant à développer notamment les axes suivants : volet insertion/emploi ; volet activités de proximité ; volet coopération transfrontalière ; Marque Alsace.

### **3. Eléments budgétaires**

Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer à l'ADIRA pour l'exercice 2021, une subvention de 2 215 868 € (48,4 %) sur un budget global s'établissant à 4 576 000 € (contre 4 643 000 € en 2020). Cette diminution du budget prévisionnel est liée à une baisse des frais de personnel, de déplacement et de fonctionnement.

Le projet de budget (en recettes) est annexé au présent rapport. Il fait apparaître les contributions réelles des collectivités et, à titre d'exemple, la projection du budget cible (dernière colonne).

La subvention précitée fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à la signature de la convention financière et le solde au cours du deuxième semestre, conformément au règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 2 215 868 € à l'ADIRA, Agence de développement d'Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2021. Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à la signature de la convention financière et le solde au cours du deuxième semestre,
- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADIRA, jointe au présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer la convention financière précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT



Rémy WITH